

COVID-19 – LE POINT DU 14 MAI 2020 COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFÉRENCE AVEC LA DDFIP DES ALPES-MARITIMES

L'audioconférence du jour (14ème du genre depuis le 17 mars) a été un peu plus light que d'habitude dans la mesure où très peu de nouveautés sont intervenues nationalement et localement depuis la semaine dernière.

De plus, la plupart des points importants ont déjà été abordés officiellement et de façon très détaillée lors du dernier CHS-CT qui s'est tenu il y a à peine 48 heures (12 mai 2020). Nous vous invitons donc à vous reporter au compte rendu qui en a été fait.

Mais nous avons quand même trouvé le moyen de nous énerver... vous verrez tout ça dans le dernier paragraphe du présent compte rendu...

Les points abordés ce jour :

RH / PRÉSENTIEL / TÉLÉTRAVAILLEURS

Mr BRECHARD annonce que **78 % des agents du département travaillent** (entre 70 et 77 % nationalement) dans les proportions suivantes :

- **Agents en présentiel : 58 % en moyenne.**

57 % dans les SIP, 53 % dans les SIE, 69 % dans les trésoreries, 70 % dans les SPF (mais cette donnée n'est peut être pas fiable), 47 % dans les SDE, 58 % dans les accueils, 37 % dans les BDV, 54 % à la direction, 29 % dans les PCE, 76 % dans les CDIF et 77 % dans les PCR. Pour les SIP le taux de présentiel le plus bas est de 42 % et le plus élevé de 67 %.

- **Télétravailleurs : 20 % en moyenne.**

18 % pour les SIP, 14 % pour les SIE, 18 % pour les trésoreries, 30 % pour les SPF (mais cette donnée n'est peut être pas fiable), 21 % pour les SDE, 35 % pour les BDV, 27 % pour la direction, 52 % pour les PCE, 2 % pour les CDIF et 10 % pour les PCR.

- **Agents malades (ou suspicion) COVID-19 :**

Les chiffres du jour n'ont pas encore été communiqués par les médecins de prévention, nous en restons donc à la situation transmise lors du CHS-CT du 12 mai 2020 soit :

57 malades qui ont été comptabilisés dont 5 testés officiellement. 48 d'entre eux ont été autorisés à reprendre le travail. 19 cas contacts ont été dénombrés. 17 ont repris.

PC PORTABLES

Mr CERES nous a informé que les ordinateurs portables allaient **bientôt être rendu aux vérificateurs.**

Comme lors du CHS-CT du 12 mai, il a été indiqué que certains agents susceptibles de reprendre en présentiel (non fragiles, non empêchés etc.) pourront être rappelés dans les services pour que leur matériel soit redéployé vers des collègues empêchés qui pourraient ainsi télétravailler.

CANTINES

Mr CERES nous a réaffirmé qu'il **espérait une réouverture** des restaurants administratifs **pour le 25 mai ou le 2 juin au plus tard.**

ORDONNANCE SUR LES CONGÉS

Le directeur nous a indiqué qu'il n'y avait rien de nouveau pour le moment.

Pourtant, nationalement, **le conseil des ministres a pris une nouvelle ordonnance le 13 mai 2020 pour cadrer l'application d'une date butoir qui permettra de faire les calculs de prorata de retrait des congés** (pour les agents concernés par ce calcul : temps partiel, roulement et toutes situations mixtes) **au titre de la deuxième période qui débutait le 17 avril.**

L'article 10 de cette ordonnance dit :

*« Au premier alinéa des articles 1er et 2 de l'ordonnance du 15 avril 2020 susvisée, les mots : « le terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi du 23 mars 2020 susvisée ou, si elle est antérieure, la date de reprise de l'agent dans des conditions normales, » sont remplacés par les mots : « **le 31 mai 2020 inclus** ». »*

Mr BRECHARD nous annoncera peut-être lors de la prochaine audioconférence (prévue le 20 mai 2020) comment il compte mettre en œuvre ce dispositif dans les Alpes-Maritimes.

Il a terminé son propos en précisant qu'il n'était pas pressé sur ce sujet.

CAMPAGNE IR

Nous sommes toujours à des **taux de décrochés des appels téléphoniques qui oscillent entre 90 et 100 %** selon les jours sur Nice Cadeï (seul site mesurable).

Par ailleurs, le directeur est très satisfait du déroulement de la campagne.

Nous avons **demandé des précisions à Mme MARCHAND sur le sujet de la saisie des déclarations automatiques.**

En effet, une bonne partie des contribuables renvoie à tort ces déclarations signées alors même qu'elles ne comportent aucune modification.

A la base ces documents devaient faire l'objet d'un ensilage spécifique.

Pour éviter ce travail fastidieux, certains SIP (70 %) avaient fait le choix de les saisir afin de les ensiler de façon classique. Les autres 30 % effectuaient quant à eux un classement à part.

Pour uniformiser la situation sur le tout le département, et en concertation avec l'ensemble des responsables de SIP, la direction a décidé de généraliser la saisie de ces déclarations automatiques.

Mme MARCHAND nous a quand même précisé qu'elles ne seraient pas noyées parmi les déclarations classiques (non automatique) dans les statistiques et qu'elles faisaient l'objet d'un comptage spécifique.

EVALUATIONS PROFESSIONNELLES

Victime collatérale de la crise sanitaire, la campagne d'évaluation avait été stoppée net à la mi-mars.

Nous avons posé la **question de la reprise de ces opérations** (signature des comptes rendus, début des recours, CAPL, etc.). **La direction s'est engagée à nous faire rapidement un point sur la situation.**

MUTATIONS LOCALES

Le jour même du début du confinement, nous devions tenir une réunion informelle avec les services RH pour définir un cadre concernant le déroulement de la campagne des mutations locales 2020 dans notre département, suite à la mise en place des nouvelles règles d'affectation.

Il est en effet important de savoir dans le détail à quel sauce nous allons être mangés.

Cette réunion avait fort logiquement été annulée et remplacée par une audio (la 1ere) spécial COVID-19. **Nous avons donc redemandé à tenir cette réunion en présentiel dans des délais raisonnables.**

La direction nous a répondu par l'affirmative et nous recontactera très bientôt pour fixer une date, probablement début juin, après la tenue des audioconférences avec les agents qui aura pour thème l'utilisation du nouveau logiciel ALOA qui permet de rédiger les demandes de vœux.

ET ON S'EST DONC ÉNERVÉ...

Nous savons, grâce à vos remontées, que la majorité des chefs de service font preuve de bienveillance dans la période (et depuis toujours) en étant à l'écoute de leurs agents.

Ils sont de bons relais des consignes envoyées par la direction, s'intéressent activement à la préservation de la santé des agents placés sous leur autorité, et assurent au maximum le bon fonctionnement de leur service.

Nous l'avons d'ailleurs souligné à plusieurs reprises depuis le début de la crise.

NEANMOINS

Certains irréductibles continuent avec entêtement à contrevenir aux instructions pourtant claires et précises qu'ils reçoivent régulièrement par mail ou lors des audioconférences qui sont organisées entre eux et le commandement.

Nous sommes, en tant qu'organisations syndicales également destinataires d'une bonne partie de ces mails, et lors de nos audioconférences, Mr BRECHARD à l'air de se montrer totalement transparent sur les ordres qu'ils donnent dans le cadre de la gestion de cette crise.

Ces mails, ces ordres, nous les trouvons clairs. Nous ne pouvons donc imaginer qu'ils ne le soient pas également pour ces quelques réfractaires qui continuent à agir à contresens des consignes qu'ils reçoivent, ou à faire comme bon leur semble...

Sauf qu'ils ne se rendent pas compte qu'ils créent des disparités, et donc un sentiment d'injustice entre les différents services du département, ajoutant ainsi un stress supplémentaire chez certains collègues qui n'ont vraiment pas besoin de ça dans la période.

Ils profitent également de la crainte de certains agents qui n'osent pas s'opposer à leurs injonctions.

Heureusement, ces situations nous sont parfois rapportées et nous pouvons intervenir auprès de la direction avant que les dégâts ne soient trop importants.

Ces responsables indécents (souvent les mêmes) sont rappelés à l'ordre par le directeur, mais cela ne semble pas suffire...

Quelques exemples d'aberrations relevés ça et là :

➤ Masques :

Les consignes données par la direction sur la distribution des masques sont très claires (sachant qu'ils sont contingentés) : attributions aux agents au contact avec le public ou lorsque la distanciation sociale n'est pas possible.

Certains ont pris la liberté de les distribuer à la volée aux agents présents, et parfois sans prendre de précautions d'hygiène...

➤ **Frais de repas :**

La règle est la même pour tous, attribution de ces frais si l'agent est présent aux heures de repas. **Certains les ont refusés prétextant que les collègues n'habitaient pas loin de leur lieu de travail et qu'ils avaient tout le loisir de rentrer manger chez eux...**

➤ **Congés :**

Certains chefs de services **avaient décidé d'eux-mêmes de retirer des jours de congés à leurs agents** dès que la note DG est parue et alors même que Mr BRECHARD n'avait encore pris aucune décision au niveau départemental, car c'est bien à ce niveau que les choses doivent être décidées.

Quand les services RH ont eu connaissance de ce forfait, tout a été annulé bien entendu.

➤ **ASA garde d'enfants :**

Certains responsables s'évertuent d'ores et déjà à demander des justificatifs de non prise en charge de leurs enfants par les établissements scolaires et autres structures de garde, ou encore demandent à ces agents de prendre des congés.

Les textes Fonction Publique sont pourtant clairs : pas de justificatifs jusqu'à fin mai (ils seront demandés seulement à compter du 2 juin) et les collègues continuent à bénéficier d'ASA.

Ils sont applicables et appliqués aussi dans notre département. La direction va renvoyer un message en ce sens aux chefs de service.

➤ **Présence dans les services durant de la période PCA :**

Il avait été décidé, lors de l'application du PCA, que **les agents en présentiel devaient voir leurs journées de travail comptés forfaitairement quelque-soit leur temps de présence** (pas de pointage, les agents rentraient chez eux une fois leurs missions prioritaires terminées).

Certains chefs ont pris la liberté de régulariser eux-mêmes les agents d'une façon pénalisante.

Par exemple, un agent venait travailler le matin, il terminait son travail en fin de matinée et rentrait chez lui. La règle voulait qu'il soit en mission toute la journée. Des responsables ont décidé de rentrer dans SIRHIUS : « mission » le matin et ASA l'après midi...

Nous avons dénoncé ces comportements et initiatives qui sont tout simplement inadmissibles dans une période où nous avons bien d'autres sujets plus graves et pressants à traiter (notamment la sécurité sanitaire de tous).

Les agents ne peuvent continuer à supporter ce genre de petites mesquineries et ce manque d'humanité, y compris dans le relationnel.

En effet, certains chefs ont été aux abonnés absents et n'ont même pas pris la peine de contacter les agents sous leurs ordres pour prendre de leurs nouvelles et préparer la reprise.

Le directeur a souvent été catastrophé par les remontées que nous lui faisons et a convenu que cette situation était intolérable.

Il en tirera toutes les conséquences une fois la crise terminée.

Par ailleurs, il nous a informés du passage de l'équipe de direction dans les services.

Il commencera par le CFP de Cagnes sur Mer dès cet après midi. Il se déplacera à Cadeï demain (15 mai 2020), le matin dans les SIP et l'après midi dans les SIE.

Vous devez profiter de ces visites pour faire part au directeur de vos remarques et interrogations liées à la période.

Prochain point en audioconférence le mercredi 20 mai 2020.